

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID**DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE****– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18ter(3)a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui envoie la déclaration:	
Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Téléphone : +(3732) 40-05-41 Télécopieur : +(3732) 44-01-19
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1406563	
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: LANDTOURER AUTOMOBILE CO., LTD, No. 1 Yuanquan Road, Shangrao Economic & Technological Development Zone Jiangxi Province, Chine	
IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante : La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.	
V. Motifs de refus:	
<input checked="" type="checkbox"/> Marque(s) antérieure(s):	
i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de désignation postérieure : 09.05.1998	
ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 01.07.1980, no. 455509	
iii) Nom et adresse du titulaire : Continental Reifen Deutschland GmbH Vahrenwalder Str. 9 30165 Hannover, Allemagne	
iv) Reproduction de la marque :	
	
v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :	

cl. 12-Courroies de transmission, en particulier courroies trapézoïdales (pour moteurs de véhicules terrestres), roues à friction ainsi que bandages et ceintures élastiques pour les roues des transmissions à friction; ressorts et amortisseurs de vibrations; soufflets pour ressorts pneumatiques, en particulier pour la suspension des véhicules; bandages pneumatiques et pleins ainsi qu'enveloppes de jantes, soupapes et chambres à air pour pneumatiques, enveloppes pour ressemeler et rechapier des pneumatiques, matériaux de réparations de pneumatiques, à savoir pièces et feuilles collantes; pièces de caoutchouc et de métal, principalement pièces de caoutchouc et de métal assemblées au moyen d'un alliage adhésif, pour véhicules et pour automobiles.

-
- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : 29.11.1995
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 29.12.1995, no. 649112
- iii) Nom et adresse du titulaire : **FERRARI S.p.A. Via Emilia Est, 1163
I-41100 MODENA , Italie**
- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
- cl. 12**-Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

-
- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, **date de désignation postérieure** : 24.01.2012
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 08.01.2007, no. 916080
- iii) Nom et adresse du titulaire : **FCA GROUP MARKETING S.P.A.
Via Nizza, 250 I-10126 TORINO, Italie**
- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
- cl. 12**-Véhicules; automobiles, voitures de sport, véhicules utilitaires de sport, bicyclettes, motocycles, moteurs et leurs parties structurelles; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : 13.05.2013
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 12.08.2013, no. 1193656
- iii) Nom et adresse du titulaire : **Continental Reifen Deutschland GmbH**
Vahrenwalder Str. 9 30165 Hannover, Allemagne
- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
- cl. 12-**Véhicules de transport terrestre et/ou nautique; parties et accessoires pour véhicules de transport terrestre et/ou nautique pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; instruments d'affichage de combinaison, habitacles de véhicules terrestres, tableaux de bord, consoles centrales; pneus, chambres à air pour pneus, roues, jantes de roues, bandes de roulement pour le rechapage de pneus, enjoliveurs, bandes de jantes, trousse de réparation pour pneus, bandes de roulement et kits pour la réparation de pneus et chambres à air non compris dans d'autres classes; valves pour pneus de véhicules; châssis et leurs parties compris dans cette classe; suspensions et châssis contrôlés et non contrôlés; freins électroniques, hydrauliques, électromécaniques, électrohydrauliques et mécaniques pour véhicules; parties et accessoires pour freins électroniques, hydrauliques, électromécaniques, électrohydrauliques et mécaniques pour véhicules; cylindres de freins, plaquettes de freins, étriers de freins, disques de freins, garnitures de freins, flexibles de freins; dispositifs de commande et de réglage mécaniques et hydrauliques non compris dans d'autres classes; systèmes de direction électromécaniques et électrohydrauliques régulés et non régulés, et leurs composants; directions assistées hydrauliques, colonnes de direction, boîtiers de direction; groupes d'activation électriques, électroniques et mécaniques, arbres de transmission et moteurs électriques (autres que pour véhicules aérospatiaux);...
- <https://www.wipo.int/madrid/monitor/fr/>
- Autres motifs :

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 8(1) b).

VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois** à partir de la date de réception de la décision.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
- en cas de désaccord sur la décision, les parties peuvent faire appel de celle-ci auprès de la **Commission de recours de l'AGEPI**, art.47(1) de la Loi No. 38/2008 ;
- en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en **justice** contre cette décision, art. 48(4) de la Loi No.

38/2008.

- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : **2019.11.07**